De la compagnie du pont International; demandant un acte qui lui permettra d'augmenter son fonds capital jusqu'à trois millions de piastres.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain; demandant que l'acte 41 Vic., chap. 29, soit amendé de manière à autoriser clairement les pétitionnaires à enlever les rails entre Caughnawaga et le point de jonction de la ligne des pétitionnaires, mentionnée dans le dit acte, avec la ligne connue autrefois sous le nom de chemin de fer de Montréal et Champlain (maintenant la propriété de la compagnie du Grand-Tronc); aussi, que la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc soit autorisée à abandonner cette partie de la ligne où les rails seront en levés, et qu'elle soit exemptée de l'obligation de maintenir un bateau traversier à Caughnawaga.

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer; demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Champlain soit accordée.

Du Bureau de Commerce de la Puissance; demandant l'extension du système télégraphique aux îles du St. Laurent.

De la compagnie d'assurance sur la vie du Canada; demandant un acte qui amende son acte d'incorporation en pourvoyant à ce qu'une part plus grande des profits de la compagnie soit allouée aux personnes assurées, en suivant pour cette allocation l'échelle de participation; en permettant aux directeurs de fixer l'époque de l'assemblée générale annuelle; en faisant disparaître la restriction au sujet du nombre de votes que chaque actionnaire peut donner; en octroyant le pouvoir à la compagnie de placer ses fonds en effets émis dans la Grande-Bretagne ou autres pays étrangers en autant que la chose sera jugée nécessaire pour la bonne direction des affaires de la compagnie en ces pays, et pour d'autres fins.

Du président et des directeurs de la compagnie d'épargne et de prêt dite Home (à responsabilité limitée) de *Toronto*; demandant qu'il soit passé un acte autorisant la vente et le transport à la dite compagnie de l'actif et des affaires de la bafique d'épargne de *Toronto* par ses administrateurs, à tels termes que fixeront les administrateurs de la banque et les directeurs de la compagnie.

De la compagnie d'assurance à risques isolés et des cultivateurs du Canada; demandant un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance contre l'incendie et maritime du Canada dite la Souveraine" et pour lui permettre d'étendre ses opérations à l'assurance maritime.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque canadienne de commerce en date du 12 janvier, 1879.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque de St. Jean en date du 29 janvier, 1879.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:

(Voir Documents de la Session No. 12.)

L'honorable M. Smith, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé: Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, le troisième jour de mars, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans

l'affirmative.

L'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé: Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des

D